



## Syndicat **CGT** de la Ligue Havraise

120 rue de la Pique en Mare  
76600 LE HAVRE

Tel : 02.32.72.70.51 Mail: [cgtliguehavraise@gmail.com](mailto:cgtliguehavraise@gmail.com)

Le 2 juin 2026

## Signature du nouvel Accord Temps de travail :

Après 2 ans de négociations, 25 réunions (soit plus de 70 heures) la CGT Ligue Havraise a signé le nouvel accord d'aménagement du temps de travail effectif au **1<sup>er</sup> juin 2026**.

**La CGT Ligue Havraise a toujours revendiqué l'intérêt de l'ensemble des salariés ainsi que la défense des acquis.**

**Elle a même obtenu des nouveaux droits par cet accord !!!**

- Il est au-dessus du code du travail et **améliore l'ancien accord**.
- Annualisation à **1575h** auquel se décompte les Congés Trimestriels (CT) et les Congés d'Ancienneté (CA) et non 1607h comme le prévoit le code du travail.
- Instauration de 4 jours de jours de congés supplémentaires (**soit 28h fractionnables en heure entière**) pour **TOUS** les salariés n'ayant pas de congés trimestriels.

**Cela représente un nouveau droit pour 300 salariés.**

- Possibilité de modulation des horaires (**36h semaine**) pour les salariés de l'annexe 3 n'ayant pas la totalité des CT pour bénéficier des jours de fermetures d'établissement (**6 jours**).
- Instauration d'une durée hebdomadaire de travail pour les cadres (**39h**) donnant droit à **23 jours de RTT pouvant être pris en journée entière ou demi-journée**.

Ces nouveaux droits n'arrivent pas par hasard, ils sont directement liés aux revendications que nous portons et à la mobilisation des salariés de la Ligue Havraise suite à la décision unilatérale de l'Employeur

**ENSEMBLE, ON EST PLUS FORT !!!**

**LA CGT**  
SA FORCE C'EST  
**VOUS**  
SYNDIQUEZ-VOUS!